

n'a été mis au jour en raison, notamment, de l'acidité du limon hesbignon.

Aucun profil complet, ni même un tant soit peu caractéristique, n'a pu être reconstitué. Six fragments nous montrent des cols courts, déjetés, à lèvre arrondie et sur lesquels on constate, parfois, le départ de panses arrondies. Deux tessons nous montrent de hauts cols droits, l'un à lèvre aplatie et l'autre à lèvre amincie. Un tesson présente un col rentrant à lèvre arrondie. Deux fragments appartiennent à des vases de plus grandes dimensions avec des cols hauts légèrement déjetés et soulignés par des cordons amincis à leur jonction avec la panse. Enfin, il faut encore souligner la présence d'une carène assez arrondie et d'une anse plate. Au niveau des décors, une base de col était décorée de cinq cannelures horizontales peu profondes et une autre soulignée d'un décor d'impressions digitées, régulièrement disposé et avec des creux assez prononcés. Au niveau chronologique, l'ensemble s'inscrit dans une fourchette large qui englobe le Bronze final et le Premier Age du Fer. Ce *terminus* est déduit de la présence d'un élément ansé qui, dans nos régions, ne se retrouve plus dès le début du Second Age du Fer. Les formes sont également plutôt arrondies et on ne distingue pas dans le corpus la présence de carènes vives ni de décor au peigne.

L'évaluation réalisée dans le parc industriel de Herstal-Hauts-Sarts, à l'emplace-

ment du futur entrepôt de la Société Lyreco, s'est donc révélée positive puisqu'une nouvelle occupation protohistorique a été localisée. A elle seule, cette découverte témoigne de l'importance d'effectuer des campagnes de sondages systématiques dans les zones d'activité économique. Bien qu'aucune découverte ne puisse jamais être considérée comme anecdotique, leur importance doit, à notre avis, être impérativement relativisée. Dans le cas présent, il est manifeste que nous sommes en présence d'une petite occupation protohistorique isolée à caractère rural. Ce type d'installation, par ailleurs très courante dans la région, se présente souvent sous la forme de quelques superstructures, cabanes et silos, qui ne laissent souvent que peu de traces et de quelques fosses à caractère détritique. Dans de tels contextes, le matériel se réduit généralement à de la céramique commune retrouvée, bien sûr, en quantité variable mais dont la typologie est bien connue et a peu de chance de réserver des surprises.

Vu le nombre de sites importants répertoriés depuis le début de nos sondages dans les parcs industriels et qui devront, impérativement, faire l'objet de fouilles de sauvetage, nous avons estimé que ces résultats ne méritaient pas un complément de recherches. Nous avons donc, dès la fin de l'intervention de terrain, signifié officiellement à l'entreprise Lyreco que nos travaux étaient clôturés sur leur terrain.

## Modave/Modave : fouille dans l'éperon barré au lieu-dit « Rocher du Vieux Château » à Pont-de-Bonne

Emmanuel DELYE

L'« *oppidum* romain » ou « Camp de Bonne » est un éperon rocheux situé au lieu-dit « Rocher du Vieux Château » à Pont-de-Bonne, commune de Modave. Cet éperon, d'une superficie de plus ou moins 4 ha, surplombe de plus de 30 m la vallée encaissée du Hoyoux et de ses affluents (au nord, le ruisseau de Saint-Pierre, à l'ouest, le ruisseau de Vyle et à l'est, le ruisseau de Bonne). Au nord-est, la plaine s'étend jusqu'au village de Limet.

Connu de longue date dans la littérature archéologique, le site du « Rocher du Vieux

Château » n'a jamais fait l'objet de fouilles scientifiques modernes. Les premières interventions furent réalisées dans les années 1870 par Arnould et de Radiguès (Arnould & de Radiguès, 1872). Trois tranchées furent ouvertes dans le rempart : une dans le barrage principal et deux autres dans l'aile sud de la fortification. Seule la grande coupe fournira des résultats intéressants : présence de deux murs parallèles en pierres sèches précédés d'un fossé taillé dans le rocher. Le comblement entre ces deux murs contenait de grands

clous en fer forgé de 14 à 19 cm (Arnould & de Radiguès, 1872, p. 324). L'attribution de ces fiches en fer à une technique architecturale particulière de construction des fortifications celtiques n'a pas été tentée par ces archéologues. En effet, ce n'est qu'en 1887, en France (rempart de Murens), que Castagné met pour la première fois en relation la découverte de fiches en fer avec la description du *murus gallicus* par César (Fichtl, 2000, p. 42-43).

Plus récemment (dans les années 1970), un amateur de détection métallique a mis au jour plusieurs artefacts métalliques dans la muraille dont deux monnaies et une centaine de fiches en fer de *murus gallicus*. Ces différents objets ont fait l'objet d'une publication dans la revue *Amphora* (Doyen *et al.*, 1983).

Le Cercle archéologique Hesbaye-Condruz, en collaboration avec le service de Protohistoire de l'Université libre de Bruxelles (professeur P.-P. Bonenfant) et le Service de Préhistoire de l'Université de Liège (professeur M. Otte), a entrepris, durant l'été 2004, une première campagne de fouille sur le site afin de préciser le type architectural du rempart.

L'exploitation des anciennes tranchées nous a permis de récolter les informations suivantes.

### Les tranchées 1 et 2

Ces deux tranchées n'avaient atteint le rocher qu'en leur centre (réalisées en « V »). Le redressement de ces coupes nous a permis de récolter du matériel archéologique très fragmentaire : faune, artefacts en silex, céramique. Parmi celle-ci, figure une grande écuelle attribuable au Second Age du Fer. Aucun objet métallique ne figure à l'inventaire. La stratigraphie du rempart montre un amoncellement de pierres (calcaire et grès) sans trace de mur parementé. A l'arrière (côté intérieur de la fortification), on devine le reste d'une rampe d'accès réalisée majoritairement en terre.

### La tranchée 4

Cette tranchée correspond probablement à la tranchée 3 de Arnould et de Radiguès (1872). Ces auteurs nous apprennent que : *Dans la plus rapprochée [en parlant de la coupe] (à environ 100 mètres environ de l'isthme), le même mélange [de terre et de pierres] reposait sur des pierres calcinées et sur des traces de charbon, au niveau du rocher. Sur le bord de ce dernier, s'élève*

*un mur en maçonnerie à mortier; avec vestiges de parement à l'extérieur du camp. [...] Au pied de ce mur; on a trouvé des clous rouillés, en fer forgé, longs de 14 à 19 centimètres* (Arnould & de Radiguès, 1872, p. 324).

Vu l'effondrement de l'ancienne coupe, nous avons pu élargir le sondage de 1 m. La fouille de cette partie du rempart (parfaitement en place) nous a permis de mettre au jour un mur en pierre sèche et deux fiches en fer. Ce mur est situé à l'arrière du *murus gallicus*. Le mur extérieur n'a pas encore été dégagé (fouille toujours en cours). La première fiche (long. : 16 cm) est située au croisement d'une longrine centrale avec une traversine et l'autre (long. : 19 cm) au croisement d'une longrine parallèle au mur intérieur et d'une traversine. La différence de hauteur entre ces deux lits de poutres est approximativement de 45 cm. Le comblement entre les deux murs (chœur du rempart) est réalisé avec des blocs de calcaire et de grès et de la terre. A l'arrière du mur intérieur subsiste une rampe réalisée en pierres et en terre. Pour le moment, il est impossible de préciser la largeur de la construction, ni l'écartement des poutres. Aucun matériel archéologique datable n'a été dégagé.

Nous avons donc un *murus gallicus* à deux murs parementés parallèles (déjà mis en évidence dans la coupe 6 par Arnould & de Radiguès) et une rampe d'accès. Le mur en maçonnerie à mortier fouillé par Arnould et de Radiguès n'a pas encore été dégagé.

### Tranchée 5

Cette coupe correspond à l'entrée primitive et actuelle du site. L'entrée gauloise a souffert de la reprise du site au début du Moyen Age. Les murs conservés, murs liés au mortier, appartiennent à cette période et sont établis sur l'effondrement du mur gaulois. Quelques tessons de l'Age du Fer et un fragment de fiche en fer ont été récoltés dans les niveaux du Moyen Age. Les campagnes de fouilles à venir nous permettront de mieux appréhender les diverses phases de construction de la porte.

Le *murus gallicus* de Pont-de-Bonne est le troisième découvert à ce jour en Belgique après Lompret (Cahen-Delhaye & Jadin, 1986) et Rouveroy (Cahen-Delhaye, 1982). Il est situé le plus au nord dans la répartition de ce genre de construction.

### Bibliographie

- ARNOULD G. & DE RADIGUÈS, 1872. Notice sur Hastedon, *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique*, 6<sup>e</sup> session, Bruxelles, p. 318-326.
- CAHEN-DELHAYE A., 1982. Découverte d'un «Murus gallicus» à Rouveroy. In: *Conspectus MCMLXXXI*, Bruxelles (Archaeologia Belgica, 247), p. 55-59.
- CAHEN-DELHAYE A. & JADIN I., 1986. Fouille d'un «Murus gallicus» à Lompret (Hainaut), *Infos-Archéo*, 12, p. 3-7.
- DOYEN J.-M., LOUMAYE G. & WARMENBOL E., 1983. Matériel de l'Age du Fer découvert au « Vieux Château » de Pont-de-Bonne, *Amphora*, 33, p. 2-17.
- FICHTL S., 2000. *La ville celtique. Les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.*, Paris, Editions Errance, 190 p.



## EPOQUE ROMAINE

### Liège/Jupille-sur-Meuse : nouvelle inscription funéraire latine



Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Dans le cadre des fouilles menées à Jupille en 2002 par le Service de l'Archéologie (Direction de Liège I, MRW) et le Foyer culturel de Jupille-Wandre, une épitaphe romaine a été mise au jour dans une tombe de la nécropole du *vicus* (Vanguetaine & Gustin, 2003). Il s'agit d'une plaque en grès houiller mesurant 0,51 m x 0,41 m x 0,04 à 0,07 m. Les lettres très sommairement gravées ont une hauteur moyenne de 7,5 cm.

Lecture: *Dis Manibus / Murrano / Bilauci filio.*

Traduction: Aux dieux mânes. Pour Murranus, fils de Bilaucus.

Cette épitaphe a été élevée pour un pérégrin (habitant libre de l'Empire ne possédant pas la citoyenneté romaine) présentant normalement un nom unique et une filiation.

Dans l'ensemble de la *civitas* des Tongres (dont Jupille fait partie), jusqu'à cette découverte récente et celle des épitaphes de Namur en 2003, on connaissait 81 pérégrins pour 56 citoyens (Raepsaet-Charlier, 2001, p. 436), soit 51 % - 35 % (auxquels on joindra une vingtaine d'*incerti*), ce qui montre que la citoyenneté romaine était moins diffusée chez les Tongres que, par exemple, chez les Trévires (là il y a 72 % de citoyens pour 19 % de pérégrins). Dans les deux cités, il s'agit bien clairement d'indigènes romanisés et non de Romains d'importation. L'onomastique est formelle sur ce point. Mais il ne faut pas confondre non plus statut juridique et richesse. Ces

pérégrins doivent être suffisamment riches pour pouvoir s'offrir une tombe de pierre, quoique dans le cas présent la stèle soit d'une grande modestie.

Cette inscription est dédiée aux dieux mânes, puisque les rites funéraires faisaient entrer les morts, par une sorte d'apothéose, dans le groupe des dieux mânes. Ceux-ci existaient comme collectivité propriétaire des tombes mais sont généralement invoqués sous les traits individuels des dieux mânes de tel ou tel (Scheid, 1998, p. 138-140). On remarquera que la formule (Raepsaet-Charlier, 2002, p. 226) est écrite en toutes lettres, ce qui donne à penser que nous nous trouvons au début de l'usage de la formule, à l'époque des Flaviens. On peut ainsi citer l'épitaphe de Zosimus, affranchi de Domitien, mort en service auprès de l'empereur en Germanie supérieure, sans doute en 83 ou en 89 (*Année épigraphique*, 1976, n° 504), qui également présente la formule *Dis Manibus* en toutes lettres. Aussi, à Windisch, la stèle funéraire (Nesselhauf, 1937, n° 61) de G. Ennius Titus, légionnaire originaire de *Placentia* (Plaisance), est datée par la mention de la XI<sup>e</sup> légion *Claudia* d'entre 70 et 100/101 et atteste la formule très explicite *Dis Manib(us)*. Dans les deux cas il est sans doute intéressant de faire valoir que les défunts sont venus d'Italie. Ici la formule est utilisée pour un indigène provincial. Il s'agit donc d'une inscription funéraire un peu plus récente mais remontant quand même à la fin du 1<sup>er</sup> ou au début du 2<sup>e</sup> siècle de notre ère, ce qui en fait une des inscriptions latines parmi les plus anciennes